



Modifications statutaires diverses

Tout au long du cycle de vie d'une entreprise, différents évènements peuvent conduire à en modifier ses statuts. Procéder à une ou des modifications statutaires requière diverses formalités consécutives, plus ou moins complexes.

Pourquoi modifier ses statuts ?

Les raisons de modifier les statuts sont multiples mais les plus courantes sont celles qui portent sur le changement de dénomination social, la modification de l'objet, le transfert du siège, l'augmentation ou la réduction du capital, le changement d'un dirigeant, d'un associé, de la date de clôture de l'exercice, ...

Les modalités de modifications de ces statuts varient selon la forme de la société et nécessitent de suivre une démarche particulière.

Notre mission comprend :

- Un entretien préalable pour déterminer ensemble vos besoins
- L'élaboration des actes et la modification corrélative des statuts
- L'inscription modificative au RCS - Production KBIS modifié

Nos tarifs

À partir de 500 € HT (hors frais de formalités)

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée